



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Recherches de dépouilles d'enfants de Harkis dans le camp de Rivesaltes

Question écrite n° 783

Texte de la question

Mme Michèle Martinez alerte M. le ministre des armées et des anciens combattants sur l'absence de lancement de fouilles sur les terrains du camp de Harkis de Rivesaltes, où plusieurs dizaines d'enfants seraient enterrés. De 1962 à 1964, le froid et la malnutrition auraient en effet occasionné de nombreuses morts infantiles dans ce camp. Malgré la longue attente des familles et un engagement du Gouvernement datant de 2023 à enfin lancer les fouilles, celles-ci n'ont pas démarré à ce jour. Le retard pris dans ce dossier est une honte faite à la mémoire des victimes, alors que les Harkis ont déjà souffert de tant d'injustices. C'est un manquement élémentaire aux règles de la civilisation française selon lesquelles les morts ont droit à une sépulture décente. C'est enfin une faute vis-à-vis du nécessaire devoir de mémoire concernant une page sombre de l'histoire de France. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quand seront lancées les fouilles visant à rechercher les corps d'enfants décédés sur les terrains du camp de Rivesaltes.

Texte de la réponse

En octobre 2023, Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, a diligenté des recherches archéologiques pour retrouver les sépultures de Harkis décédés dans l'ancien camp de Rivesaltes entre 1962 et 1965. En concertation avec les services préfectoraux des Pyrénées-Orientales et la direction régionale des affaires culturelles Occitanie (DRAC), l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) a missionné l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour cette opération de géolocalisation et de fouilles. En novembre 2024, le cimetière harki de l'ancien camp de Rivesaltes a été retrouvé. Les archives et les fouilles attestent cependant d'une opération de transfert des corps durant les années 1980. La destination des dépouilles fait l'objet de recherches auprès des collectivités territoriales concernées, en l'occurrence les municipalités de Rivesaltes et de Perpignan, et le conseil départemental des Pyrénées-Orientales. Le mardi 10 décembre 2024, sous l'égide du préfet des Pyrénées-Orientales, de la présidente du conseil départemental des Pyrénées-Orientales et du maire de Rivesaltes, une réunion d'information sur l'avancée des recherches a été organisée. Près d'une vingtaine de familles, qui ont pu être retrouvées et qui suivent les démarches de recherche pour retrouver les lieux d'inhumation, ont participé à cette réunion. L'ONaCVG, la DRAC et l'INRAP ont pu présenter aux familles les résultats des recherches de ces derniers mois. Cette réunion a été un point d'étape important pour poursuivre, en concertation avec les familles, les recherches et apporter des réponses à chacune d'entre elles. L'INRAP rendra public au premier trimestre 2025 son rapport d'expertise. Une cellule de soutien a aussi été créée auprès des services de l'ONaCVG afin de retrouver et informer les familles à travers le territoire national. Dans la continuité du dialogue avec les familles, une nouvelle rencontre a eu lieu le 21 février 2025 sur le site de l'ancien cimetière harki de Rivesaltes afin de leur présenter les derniers éléments concernant l'avancée des recherches. L'ensemble des acteurs de l'Etat poursuit avec abnégation ce travail de mémoire, douloureux mais indispensable, dans le prolongement des engagements du Président de la République envers les anciens Harkis et leurs familles.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 783

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants

Ministère attributaire : [Mémoire et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5382

Réponse publiée au JO le : [4 mars 2025](#), page 1390